

SMART INVEST BON Europe Select 1 dans Smart Invest Portfolio de AG Insurance

Exposition à 100% du montant net investi via un dépôt auprès de BNP Paribas Fortis

FLASH
INVEST

Avril 2016

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Assurance placement de AG Insurance (branche 23)



Fonds
d'investissement
proposé dans Smart
Invest Portfolio



10 ans



Montant net investi
100% protégé à
l'échéance du fonds



Taxe de 2% sur la
prime versée
Pas de précompte
mobilier (sous réserve
de modifications
ultérieures)

Depuis la crise financière, les investisseurs se montrent plus attentifs au rapport risque/rendement de leurs placements. Dans cette optique, les actions européennes affichant une faible volatilité peuvent constituer un thème d'investissement intéressant. Mais comment réunir ces actions dans un portefeuille diversifié, sans avoir à en assurer la gestion ? Et puis surtout, comment neutraliser le risque inhérent à un investissement en actions ?

Avec SMART INVEST BON Europe Select 1, c'est possible.

- 1. Votre rendement est associé au potentiel à long terme (10 ans) de l'indice STOXX Europe Select 50 (Price).** Libellé en euro, celui-ci est composé de 50 actions européennes sélectionnées sur base de leur volatilité et de leurs dividendes. Il est à noter que l'investisseur ne bénéficie pas de la distribution de ces dividendes. En cas d'évolution favorable de l'indice, votre plus-value sera égale à 80% de la hausse de l'indice, sans qu'aucun plafond ne vienne limiter votre potentiel de rendement.
- 2. Protection :** même en cas d'évolution défavorable de l'indice, le montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) est **100% protégé au terme du fonds, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de BNP Paribas Fortis SA¹**, institution financière auprès de laquelle est placé l'ensemble des montants nets investis. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.

Les actions européennes à faible volatilité

Les actions moins volatiles affichent en moyenne des **performances supérieures** à celles des actions plus volatiles. Cette constatation, formalisée dès 1969 par les Américains Robert Haugen et James Heins, est aisément démontrable de manière empirique. Si l'expérience du passé ne constitue pas une garantie pour l'avenir, elle se vérifie néanmoins sur pratiquement toutes les périodes depuis 1926 et toutes les zones géographiques.

Cette surperformance relative et les déconvenues boursières, qui ont résulté de la crise financière de 2008, favorisent naturellement un intérêt croissant pour les **stratégies basées sur la faible volatilité**. Mais l'atout d'une faible volatilité à lui seul ne suffit pas pour réduire le risque d'un portefeuille d'actions. Mieux vaut lui adjoindre d'autres critères financiers objectifs, comme le rendement du dividende par exemple. La difficulté de construire et de gérer un tel portefeuille explique le développement d'indices spécialisés, comme l'indice STOXX Europe Select 50 par exemple.

SMART INVEST BON Europe Select 1 vous permet de participer au potentiel à long terme de l'indice STOXX Europe Select 50 (Price). Votre plus-value finale éventuelle sera en effet égale à 80% de toute performance positive enregistrée par cet indice. Avec en prime, le confort rassurant de savoir qu'une évolution adverse de l'indice n'impactera pas votre capital au terme du fonds.

1. Rating de BNP Paribas Fortis SA: A2 (stable outlook) chez Moody's, A (stable outlook) chez Standard & Poor's et A+ (stable outlook) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Volatilité

La volatilité mesure la dispersion passée des performances d'un actif financier. Plus elle est élevée, plus le risque de fluctuation de la valeur de cet actif est statistiquement important.



L'indice STOXX Europe Select 50

Ce nouvel indice, lancé en octobre 2015, a pour objectif d'offrir la performance d'actions européennes combinant une faible volatilité et un rendement du dividende élevé.

La composition de l'indice est déterminée selon la méthodologie décrite en page 3 et revue tous les 3 mois afin de coller à la réalité du marché.

Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice STOXX Europe Select 50 et pourrez en suivre l'évolution sur www.stoxx.com/index-details?symbol=SXXSEP&searchTerm=SXXSEP

Indice de type "Price"

L'indice STOXX Europe Select 50 est un indice de type "Price". Ceci implique que, par opposition à un indice de type "Total Return", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Composition de l'indice au 21.03.2016

#	Société	Pays	Secteur	#	Société	Pays	Secteur
1	Cofinimmo SA	Belgique	Immobilier	28	British American Tobacco plc	Royaume-Uni	Consommation
2	Munich Re	Allemagne	Assurances	29	Swedbank AB	Suède	Finance
3	Kuehne & Nagel International AG	Allemagne	Services industriels	30	Zurich Insurance Group AG	Suisse	Assurances
4	Iberdrola SA	Espagne	Services	31	Imperial Brands	Royaume-Uni	Consommation
5	Terna – Rete Elettrica Nazionale SpA	Italie	Services	32	Swisscom AG	Suisse	Télécoms
6	Gecina SA	France	Immobilier	33	Phoenix Group Holdings	Royaume-Uni	Finance
7	Enagas SA	Espagne	Services	34	Close Brothers Group plc	Royaume-Uni	Finance
8	Baloise Holding AG	Suisse	Assurances	35	CEZ as	République tchèque	Services
9	Proximus SA	Belgique	Télécoms	36	NEXT plc	Royaume-Uni	Distribution
10	Abertis Infraestructuras	Espagne	Services industriels	37	United Utilities plc	Royaume-Uni	Services
11	Swiss Prime Site AG	Suisse	Immobilier	38	Hannover Rueck SE	Allemagne	Assurances
12	Komerčni banka as	République tchèque	Finance	39	Telefonica Deutschland	Allemagne	Télécoms
13	National Grid plc	Royaume-Uni	Services	40	Foncière des Régions SA	France	Immobilier
14	Endesa SA	Espagne	Services	41	BAE Systems plc	Royaume-Uni	Services industriels
15	RTL Group SA	Luxembourg	Médias	42	Hiscox Ltd	Royaume-Uni	Finance
16	Wereldhave NV	Pays-Bas	Immobilier	43	Gas Natural SDG SA	Espagne	Énergie
17	Direct Line Insurance Group plc	Royaume-Uni	Assurances	44	Allianz SE	Allemagne	Finance
18	Swiss Re AG	Suisse	Assurances	45	Scottish and Southern Energy plc	Royaume-Uni	Énergie
19	Severn Trent plc	Royaume-Uni	Services	46	IG GRP Holding plc	Royaume-Uni	Finance
20	Snam SpA	Italie	Services	47	Freenet	Allemagne	Télécoms
21	CNP Assurances SA	France	Assurances	48	Intu Properties plc	Royaume-Uni	Immobilier
22	Icade SA	France	Immobilier	49	Cobham plc	Royaume-Uni	Services industriels
23	Pennon Group plc	Royaume-Uni	Services	50	Melrose Industries plc	Royaume-Uni	Services industriels
24	Vivendi SA	France	Médias				
25	Sampo Oyj	Finlande	Assurances				
26	Scor SE	France	Assurances				
27	Lagardère SCA	France	Médias				

Source: STOXX

Méthodologie de sélection des 50 actions composant l'indice

Univers d'investissement
= 600 actions européennes composant l'indice STOXX Europe 600

Première étape : sélection sur base d'un filtre de volatilité

Identification des actions présentant les plus faibles volatilités historiques.
Remarque : cette sélection est extrêmement prudente.
Pour éviter les anomalies temporaires, la volatilité de chaque action est calculée sur deux périodes (3 mois et 1 an) et la mesure la plus élevée est retenue.

Deuxième étape : sélection sur base du rendement du dividende

Sélection des 50 actions présentant les rendements du dividende sur 12 mois les plus élevés.
Les 50 actions ainsi sélectionnées sont ensuite **pondérées en fonction de leur volatilité**: les actions les moins volatiles (les moins risquées) ont un poids plus important dans l'indice, avec un maximum de 10%.

Volatilité

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

Conclusion

Cette méthodologie rigoureuse permet d'identifier les actions européennes combinant

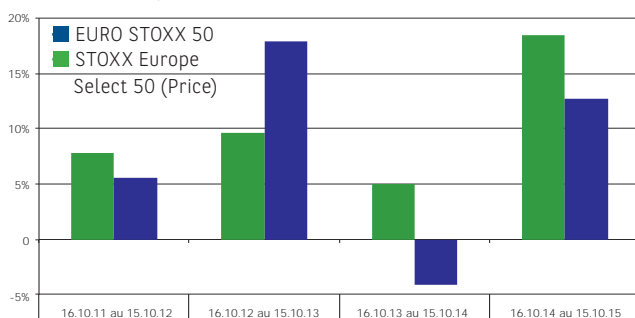
- un rendement du dividende relativement élevé, et
- une faible volatilité.

Pas de distribution de coupons périodiques

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.

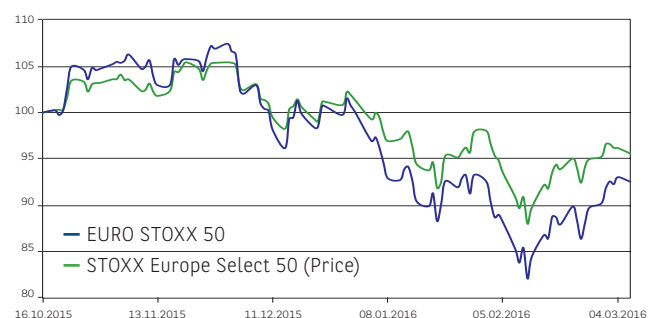
Évolution de l'indice

Simulation de performance entre octobre 2011 et octobre 2015



Source: Bloomberg

Évolution réelle entre le 16 octobre 2015 et le 8 mars 2016



Source: Bloomberg

Le 8 mars 2016, l'indice STOXX Europe Select 50 (Price) a clôturé au niveau de 166,57.

Avertissement

Lancé en octobre 2015, l'indice STOXX Europe Select 50 ne dispose que d'un historique très limité. Le premier graphique ci-dessus est donc fondé sur une simulation de performance basée sur les données du passé. Donnés à titre purement indicatif, les deux graphiques ci-dessus ne sauraient en aucun cas constituer une indication fiable pour l'avenir.



80% de toute évolution positive de l'indice

Le fonds SMART INVEST BON Europe Select 1 poursuit un double objectif :

✓ **Retrouver 100% du montant net investi.**

Contrairement à un investissement direct en actions, vous n'avez pas de souci à vous faire à propos de votre capital investi puisque celui-ci (hors taxe et frais d'entrée) est totalement protégé au terme du fonds, sauf en cas de défaillance de BNP Paribas Fortis SA.

✓ **Réaliser une plus-value.**

La plus-value potentielle est associée à la performance de l'indice **STOXX Europe Select 50 (Price)**. Si cet indice a progressé au terme du fonds, votre plus-value sera égale à **80% de la hausse enregistrée**. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune plus-value ne sera distribuée.



Mode de calcul de la plus-value au terme du fonds

1. La **valeur finale** de l'indice est égale à la moyenne de 31 observations relevées à des dates prédéterminées, mensuellement réparties entre le 31 octobre 2023 et le 30 avril 2026.
2. L'**évolution de l'indice** est calculée par rapport à sa **valeur initiale**, égale au cours de clôture de l'indice du 18 mai 2016.
3. La **plus-value** est égale à **80% de toute performance positive** ainsi déterminée.

Au terme du fonds, l'investisseur reçoit

100% du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) + 80% de la hausse de l'indice STOXX Europe Select 50 (Price)

Exemples du mode de calcul de la plus-value

Ces exemples fictifs, donnés à titre purement illustratif du mode de calcul de la plus-value éventuelle, ne donnent aucune garantie ni aucune indication quant à la performance future.

	Scénario négatif	Scénario neutre	Scénario positif
Évolution réelle de l'indice	-30%	20%	50%
Plus-value égale à 80% de toute performance positive de l'indice	/	80% x 20% = 16%	80% x 50% = 40%
Montant de liquidation du fonds	100% du montant net investi ¹ et pas de plus-value, soit un rendement actuariel de -0,25% ²	100% du montant net investi ¹ + une plus-value de 16%, soit un rendement actuariel de 1,24% ²	100% du montant net investi ¹ + une plus-value de 40%, soit un rendement actuariel de 3,17% ²

1 Hors taxe et frais d'entrée

2 Hors taxe ; frais d'entrée inclus.

Plaintes

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement peut être introduite auprès de BNP Paribas Fortis SA, Service Gestion des Plaintes (1QA8D), Montagne du Parc 3 à B-1000 Bruxelles ou auprès de AG Insurance sa, Service de Gestion des Plaintes, bd. E. Jacqmain 53 à B-1000 Bruxelles ou via email: customercomplaints@aginsurance.be

Si la solution proposée par BNP Paribas Fortis ou AG Insurance ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances (info@ombudsman.as), Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles, www.ombudsman.as



Description

Smart Invest Portfolio est une assurance-vie individuelle (branche 23), d'une durée indéterminée, liée à un ou plusieurs fonds d'investissement d'une durée déterminée (**SMART INVEST BON**) et à un fonds d'investissement défensif (mais sans protection du capital) d'une durée indéterminée, **AG LIFE Cash Euro**, dénommé "fonds d'attente". La classe de risque de ce dernier est égale à 1, sur une échelle de 1 à 7 (7 étant la classe de risque la plus élevée).

Les fonds d'investissement qui arrivent à échéance dans le cadre du Smart Invest Portfolio ne sont pas directement payés sur le compte du client. Un transfert de fonds automatique est effectué vers le fonds d'attente, sauf instructions contraires du client.

Smart Invest Portfolio est scindé en 2 compartiments: un compartiment rassemblant les fonds sans engagement et un compartiment rassemblant les fonds avec engagements. Les fonds avec engagements sont des fonds qui, au moment de leur souscription, comportent des engagements déterminés quant à leur durée, leur montant ou leur taux de rendement. Pour chaque nouveau fonds SMART INVEST BON, il sera mentionné à quel compartiment le fonds appartient. Un compartiment est activé dès qu'un fonds d'investissement y est souscrit et reste actif aussi longtemps qu'au moins un fonds y est conservé.

Parties concernées

- Preneur d'assurance = personne qui conclut le contrat Smart Invest Portfolio
- Assureur = AG Insurance sa
- Assuré = personne sur laquelle repose le risque de décès
- Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré = au choix

Chaque année, le preneur reçoit, par Smart Invest Portfolio qu'il a conclu, un relevé reprenant l'état de tous les fonds qui le composent.



Souscription

Souscription continue, par versement attribué à un ou plusieurs fonds SMART INVEST BON, **toujours pendant leur période de souscription.**

- **Souscription initiale:** minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée) à la conclusion du contrat Smart Invest Portfolio. Si plusieurs fonds sont commercialisés au même moment, ce montant peut être réparti librement entre ces fonds.
- **Inscriptions complémentaires:** après la conclusion du Smart Invest Portfolio, des versements supplémentaires, de minimum 2.500 EUR, peuvent être effectués dans le contrat. Si plusieurs fonds sont commercialisés au même moment, ce montant peut être réparti librement entre ces fonds.



Fiscalité

Taxe sur les assurances-vie: 2% sur tout montant versé (preneur d'assurance = personne physique résidant en Belgique).

Impôt sur les revenus: la fiscalité est fonction du compartiment dans lequel se trouve le fonds (voir rubrique "Description" en page 6).

- **Compartiment des fonds d'investissement sans engagement:** pas de précompte mobilier en cas de rachat ou de transfert interne vers un autre fonds du contrat Smart Invest Portfolio et ce, indépendamment de la durée.
- **Compartiment des fonds d'investissement avec engagements:** un précompte mobilier est éventuellement dû en cas de rachat ou de transfert interne endéans les 8 ans à compter de l'activation de ce compartiment. La date d'activation d'un compartiment est clairement renseignée dans les documents contractuels.

Ces informations sont basées sur la législation fiscale belge en vigueur au 01.04.2016 et peuvent évoluer dans le futur.



Remboursement

Rachat total ou partiel

Le preneur peut à tout moment demander un rachat total ou partiel de la réserve d'un ou plusieurs fonds, avec un minimum de 1.000 EUR par demande et à condition qu'un montant minimum de 1.000 EUR reste placé au niveau du contrat (dont 500 EUR par compartiment si les 2 compartiments sont actifs).

Frais de rachat

- À partir d'un fonds à durée déterminée: 1%, sauf pendant la dernière année ou à l'échéance du fonds (0%).
- À partir du fonds d'attente: 0%.

Transfert total ou partiel

Le preneur peut à tout moment transférer, en tout ou partie, les unités d'un fonds vers un nouveau fonds, proposé à la souscription dans le cadre du Smart Invest Portfolio.

Frais de transfert

- D'un fonds à durée déterminée vers un nouveau fonds à durée déterminée:
 - pas de frais à la sortie du fonds d'origine;
 - frais d'entrée dans le nouveau fonds.
- D'un fonds à durée déterminée vers le fonds d'attente AG LIFE Cash Euro:
 - frais de sortie de 1% sur la réserve transférée à partir du fonds d'origine;
 - pas de frais de sortie si le transfert survient durant la dernière année ou à l'échéance du fonds d'origine;
 - pas de frais d'entrée dans le fonds d'attente.
- Du fonds d'attente AG LIFE Cash Euro vers un nouveau fonds à durée déterminée:
 - pas de frais à la sortie du fonds d'attente;
 - frais d'entrée dans le nouveau fonds à durée déterminée.



Garantie

Garanties en cas de décès: valeur totale en EUR de toutes les unités attribuées au contrat Smart Invest Portfolio et liées aux fonds d'investissement actifs ou en cours de constitution. Vous trouverez plus de détails sur la valorisation des unités dans les Conditions générales du Smart Invest Portfolio (article 10).

Couverture décès étendue gratuite: voir ci-dessous.

Une couverture décès étendue gratuite

Dans le cadre du Smart Invest Portfolio, le preneur d'assurance bénéficie automatiquement et gratuitement d'une couverture décès étendue, si les conditions suivantes sont réunies:

- l'assuré était âgé de moins de 68 ans à la conclusion du contrat;
- l'assuré est âgé de moins de 70 ans au moment du décès;
- le total des montants et des inscriptions complémentaires via paiement de prime et/ou transfert externe (hors taxe et frais d'entrée) versés dans des contrats Smart Invest Portfolio conclus sur la tête de l'assuré ne dépasse pas 375.000 EUR.

Le capital décès est alors au moins égal aux montants versés et aux inscriptions complémentaires via paiement de prime et/ou transfert externe (hors taxe et frais d'entrée) dans un fonds, diminués des éventuelles retenues. Vous trouverez plus d'infos sur la couverture décès étendue dans les Conditions générales (article 10).

SMART INVEST BON Europe Select 1 dans Smart Invest Portfolio



Description

SMART INVEST BON Europe Select 1 est un fonds d'investissement lié au Smart Invest Portfolio, une assurance-vie individuelle (branche 23) de AG Insurance (voir informations en page 5).

Compartiment: ce fonds sera compris dans le compartiment des fonds d'investissement sans engagement de votre Smart Invest Portfolio.

Durée et rendement

- Lancement du fonds: 18 mai 2016.
- Terme du fonds: 18 mai 2026.
- Rendement non garanti, associé à l'évolution de l'indice STOXX Europe Select 50 (Price).
- Objectifs du fonds au terme: rembourser au minimum 100% du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) et réaliser une éventuelle plus-value égale à 80% de toute évolution positive de l'indice.
- Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 18 mai 2016.
- Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture relevés à 31 dates d'observation mensuellement réparties entre le 31 octobre 2023 et le 30 avril 2026.



Souscription

Période de souscription: du 1^{er} avril au 29 avril 2016.

Date ultime de paiement: 12 mai 2016.

Montant minimal de souscription: voir rubrique "Souscription" du Smart Invest Portfolio, en page 5.

Valeur d'unité: 100 EUR.



Frais

Fiscalité

Taxe sur les assurances-vie: 2% (preneur d'assurance = personne physique).

Frais d'entrée: 2,50%.

Frais de gestion: maximum 1,50% de la valeur nominale du fonds, sur base annuelle, en ce compris une indemnité pour l'assureur.

Si des rachats d'unités sont effectués pendant la durée de vie du fonds, cette valeur nominale est réduite proportionnellement. Ces frais sont directement imputés dans la valeur d'unité du fonds.

Frais de sortie: pas de frais de sortie au terme ni en cas de décès.

Frais en cas de rachat ou de transfert: voir rubrique "Remboursement" en page 5.



Risque

La classe de risque du fonds SMART INVEST BON Europe Select 1 au 01.04.2016 est estimée à 3, sur une échelle de 1 à 7 (7 correspondant au risque le plus élevé). Réévaluée chaque année, la classe de risque est susceptible d'évoluer avec le temps.

Principaux risques liés à un investissement dans SMART INVEST BON Europe Select 1

- **Risque de crédit:** le remboursement minimal de 100% du montant net au terme du fonds est organisé au moyen d'un dépôt des montants nets auprès de BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance sa ne répond pas de la défaillance éventuelle de cette entreprise. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.
- **Risque d'investissement:** des investissements en produits dérivés sont également effectués. Ces produits dérivés consistent en l'échange (via des contrats de swap conclus avec des partenaires financiers spécialisés) de la majeure partie du rendement du dépôt auprès de BNP Paribas Fortis SA. La compagnie d'assurance ne répond pas de la défaillance éventuelle de toute contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les conséquences éventuelles sont à charge du preneur d'assurance. Les contreparties tenues à une obligation de paiement en faveur du fonds ont au minimum un rating "investment grade" (minimum Baa3 chez Moody's, BBB- chez Standard & Poor's et BBB- chez Fitch) lors de la conclusion des contrats.
- **Risque sur le sous-jacent:** l'indice STOXX Europe Select 50 est un nouvel indice. Il ne dispose donc que d'un historique limité.
- **Risque de liquidité:** dans certaines circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.
- **Risque de fluctuation de la valeur du contrat:** la valeur d'une unité dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité, et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. Par conséquent, cette valeur d'unité pourra être tant supérieure qu'inférieure à sa valeur de départ. De ce fait, en cas de rachat avant le terme du fonds, le preneur d'assurance doit être conscient qu'il ne récupérera éventuellement pas l'entièreté du montant net investi.

AG Insurance se réserve le droit, dans certaines circonstances, de liquider le fonds SMART INVEST BON Europe Select 1 avant le terme prévu, ainsi que de modifier totalement ou partiellement le règlement de gestion. Vous trouverez plus de détails à propos de cette éventualité et de ses conséquences pour le preneur d'assurance dans le règlement de gestion.



Vous obtiendrez plus d'informations à propos de cette assurance placement



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**

Consultez la "Fiche info financière Assurance-vie" décrivant les caractéristiques et les frais du Smart Invest Portfolio et le règlement de gestion décrivant les caractéristiques et les frais des fonds SMART INVEST BON Europe Select 1 et AG LIFE Cash Euro, disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Suivi de nos produits structurés > Assurances placements. C'est également sur ce site que la banque assurera un suivi mensuel de l'évolution du SMART INVEST BON Europe Select 1 et communiquera, le cas échéant, aux investisseurs toute modification importante quant à son profil de risque et/ou à sa valeur.

Smart Invest Portfolio est un produit d'assurance de AG Insurance, distribué par BNP Paribas Fortis.

AG Insurance sa - Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849 - www.aginsurance.be

Entreprise d'assurance agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.

BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.199.702, inscrit sous le n° 25.879A auprès de la FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, et agissant comme agent d'assurances lié de AG Insurance sa.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.